



RAPPORT ANNUEL-2016

PROGRAMME D'APPUI A LA RÉALISATION D'ETUDES ET D'EXPERTISES MOR 1304511 (PAREE)



1	APERÇU DE L'INTERVENTION	4
	1.1 FICHE D'INTERVENTION1.2 EXECUTION BUDGETAIRE	
2	CONTEXTE	5
	2.1 CONTEXTE DE GESTION : MODALITES D'EXECUTION2.2 CONTEXTE HARMO	
3	ANALYSE DES PROGRES REALISES	6
	3.1 ÉTUDES 3.1.1 État d'avancement des études 3.1.2 Analyse des études finalisées 3.2 EXPERTISE 3.2.1 État d'avancement de l'expertise 3.2.2 Analyse de l'expertise 3.3 EXECUTION BUDGETAIRE 3.4 CRITERES DE QUALITE	
4	PILOTAGE ET APPRENTISSAGE	12
	4.1 RECOMMANDATIONS	
5	ANNEXES	13
	 5.1 RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) » 5.2 DECISIONS PRISES PAR LA SMCL ET SUIVI 	

ACRONYMES

СТВ	Coopération Technique Belge, Agence belge de développement
MdP	Manuel de Procédures
M&E	Monitoring et évaluation
DB, MEF	Direction du Budget, Ministère de l'Economie et des finances
DGCL	Direction Générale des Collectivités locales
MCMREAM	Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Etranger et des Affaires de la Migration
AFD	Agence Français de Développement
KFW	Kreditansstalt fur Wiederaufbau
BERD	Banque Européenne de Reconstruction et le Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque Mondiale
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
PAREE	Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertises
TdR	Termes de Références
CS	Convention Spécifique
CoPil	Comité de Pilotage
FEE	Fonds d'Etudes et d'Expertises
PNA	Programme National d'Assainissement liquide et d'épuration des eaux usées
AO	Appel d'Offres
MoU	Memorandum of Understanding
SIG	Système d'Informations Géographiques
UE	Union Européenne
SNIA	Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile.
CDM	Carte des projets de Développement au Maroc
PTF	Partenaires Techniques et financiers

1 Aperçu de l'intervention

1.1 Fiche d'intervention

Nom de l'intervention	Programme d'appui à la réalisation d'études et d'expertises (PAREE)			
Code de l'intervention	MOR 13044511			
Localisation	Rabat			
Budget	424 586,90 €			
Institution partenaire	Ministère de l'Economie et des Finances			
Date de la convention spécifique	24 mars 2015			
Date de fin de la convention spécifique	23 mars 2020			
Objectif	 Renforcer les capacités des institutions publiques du Maroc d'une part en appui aux secteurs et thèmes de la coopération belgo - marocaine et à la préparation du programme de coopération et d'autre part dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement; Faciliter, en tout ou en partie, la présence d'une expertise et d'un appui logistique adéquat y afférant auprès des institutions publiques de l'Etat marocaine opérant dans les secteurs et thèmes prioritaires de la coopération belgo - marocaine ou responsable pour la coordination de l'aide au développement. 			

1.2 Exécution budgétaire

Budget total	Dépenses 2015	Dépenses 2016	Solde	Taux de décaissement total
424 586,90 €	0€	0€	424 586,90 €	0%

Fonctionnaire exécution nationale ¹	Fonctionnaire exécution CTB ²
Zouhair EL BOUCHIKHI	
Chef de service du Financement Bilatéral Européen	Abderrahmane EL BHIOUI Chargé de Programmes BYC OTB Maroc

¹ Nom et signature

² Nom et signature

2 Contexte

2.1 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Le PAREE est piloté par la Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances. Lors du premier CoPil, la cogestion a été retenue comme modalité par défaut. Il est convenu de créer une ligne budgétaire pour chaque étude ayant l'accord de financement et en fonction de la modalité retenue par le COPIL, procéder à des modifications du budget.

La pré-analyse technique de l'éligibilité des requêtes est faite par les deux représentants du MEF (ordonnateur) et de la CTB (Coordonnateur).

Les trois signataires du PV d'approbation pour autoriser l'exécution sont : le MEF, la CTB et l'attaché de coopération auprès de l'Ambassade de Belgique.

Le schéma de la page suivante décrit le circuit de soumission, d'analyse, d'approbation des requêtes du PARRE. (Manuel de procédures du PAREE).

2.2 Contexte HARMO

Alignement : La Direction du budget du MEF pilote le programme et en assure la présidence du comité de pilotage.

Le projet s'aligne aux priorités nationales car les requêtes émanent des institutions publiques marocaines. La modalité de la cogestion est alignée aux systèmes et procédures nationales dans la mise en œuvre des activités.

Harmonisation, coordination: Le PAREE cofinance une étude en partenariat avec deux autres bailleurs: AFD et KFW. L'étude concerne la revue du PNA après 10 ans de son lancement. Le PNA est appuyé par les partenaires techniques et financiers notamment, la coopération belge, l'AFD, la KFW, l'UE, la BEI, la BERD, la BM...

3 Analyse des progrès réalisés

3.1 Études

3.1.1 État d'avancement des études

État d'avancement des études ³	Α	В	С	D	Commentaires
Etude : Programme National d'Assainissement liquide / Bilan d'étape et perspectives		x			

3.1.2 Analyse des études finalisées

Aucune étude n'est finalisée à la fin 2016. Il a été procédé à l'attribution du marché, la validation de la note méthodologique et la notification du commencement de l'étude.

La phase I de l'étude :

Dans le cadre de cette phase, le Prestataire présentera le PNA et effectuera le diagnostic de ses activités et réalisations depuis son démarrage. Ce diagnostic s'appuiera sur un état des lieux des réalisations du PNA; l'analyse des moyens et modalités de sa mise en œuvre depuis son lancement, des aspects qui ont bien fonctionné et des limites rencontrées et les raisons de ces limites; et la quantification des besoins restants à satisfaire.

Etat des lieux

L'Etat des lieux pourra être structuré selon les thématiques suivantes :

Investissements réalisés depuis le lancement du PNA

Cette partie listera les projets en cours de réalisation ou d'exploitation, en présentant de façon synthétique mais exhaustive pour chaque projet :

- la situation initiale avant le démarrage du projet (infrastructures existantes, nombre de branchements, taux d'accès et d'épuration, coûts d'exploitation le cas échéant);
- les paramètres clés de conception : linéaire de réseau, réseau unitaire ou séparatif, nombre de stations de pompage avec leur débit nominal, travaux de construction ou de réhabilitation de station d'épuration (STEP), procédé d'épuration, débit de dimensionnement hydraulique et biologique, niveau de traitement attendu (abattement de charge, normes de rejet);
- les acteurs impliqués et leurs rôles respectifs ;
- le coût d'investissement par nature de dépense (réseau, conduite de refoulement, station de pompage, STEP, matériel d'exploitation, etc.), la structuration du financement associé par source de financement;
- les dates clés de la vie de chaque projet : date de signature de la convention de gestion déléguée formalisant les modalités de réalisation du projet (dans le cas d'un projet réalisé par un opérateur), date de lancement de l'appel d'offres du premier marché du projet, date de démarrage des travaux du premier marché du projet, date d'achèvement des travaux et date de mise en service des infrastructures;
- les paramètres de fonctionnement et leur évolution : nombre de branchements réalisés

B : Dans les délais

C: Retardées, des mesures correctives sont requises.

³ A : En avance

D: Les études ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

et en service avec le nombre d'habitants correspondants, taux de couverture actuel et son évolution prévue, volume traité et performances du traitement en termes de réduction de pollution, conformité des rejets aux normes marocaines, volume des boues des stations, filières de traitement et d'évacuation des boues et leur devenir ;

- le coût d'exploitation par nature de dépense (conduites, pompage, STEP, matériel d'exploitation...), les modalités de recouvrement de ces coûts par source (redevances, PPE, subventions croisées);
- les filières de valorisation des sous-produits (génération de biogaz, épandage/compostage des boues, réutilisation des eaux usées) ou le potentiel et le type de valorisation possible (techniques envisageables, coûts et gains financiers potentiels);
- le mode de gestion adopté pour l'exploitation des ouvrages (en régie directe par la commune, en délégation à une régie autonome, à l'ONEE ou à une entreprise privée, etc.);
- l'impact environnemental et sanitaire des projets mis en exploitation.

Ces informations seront consolidées dans un tableau Excel.

Modalités de mise en œuvre du PNA

Cette partie décrira notamment le système institutionnel et organisationnel ainsi que le mode de fonctionnement adopté et mis en œuvre pour le PNA :

- procédure de préparation des dossiers de demandes de financement par le FALEEU;
- procédure d'obtention des accords de financement (de la part du Comité PNA et/ou des bailleurs internationaux): vérification des critères d'éligibilité, demandes de clarification, délais de réponses;
- taux de financements approuvés, motifs de rejets, modalités et procédure de transfert des fonds aux opérateurs après approbation;
- ressources disponibles au niveau du compte d'affectation spécial du FALEEU : évolution au cours des années écoulées et prévisions pour les années à venir ;
- modalités et calendrier de mobilisation des autres sources de financement (agences de développement marocaines, ABH, bailleurs internationaux, etc.);
- procédures de documentation et de satisfaction des préalables au démarrage des projets, y compris la mise à disposition des terrains nécessaires aux ouvrages, la validation des études par le comité local de suivi, la signature des conventions de financement et les modalités et calendrier de transfert des fonds y afférents;
- budgets et moyens en appui à la communication, sensibilisation des populations, enquêtes publiques et préparation et validation des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et/ou des plans de gestion environnementale et sociale (PGES).

Cette liste n'est pas exhaustive, le Prestataire est invité à l'enrichir d'autres paramètres pertinents pour l'analyse et/ou qui sont porteurs d'enseignements.

Analyse

L'analyse pourra être structurée selon les deux principales problématiques suivantes :

 Analyse des projets réalisés dans le cadre du PNA et des modalités de leur mise en œuvre

Après la présentation du PNA et de ses résultats enregistrés durant la période passée, le Prestataire analysera la pertinence des projets présentés et retenus (sur le plan du choix du projet et des technologies adoptées) ainsi que l'efficience de leur mise en œuvre sur le plan institutionnel, organisationnel, technique et financier (pour l'investissement et pour le fonctionnement et renouvellement), mais aussi en termes de durabilité (exploitation) d'impact environnemental et social et d'appui par des mesures d'accompagnement.

Il analysera les moyens (en particulier humains) engagés par les acteurs chargés de la gestion du PNA, par la maitrise d'ouvrage et par la maitrise d'œuvre pour la bonne exécution du projet. Il déterminera par ailleurs, de manière qualitative, si la capacité des

bureaux d'études et des entreprises impliquées s'est avérée un facteur limitant pour la mise en œuvre des projets (soumissionnaires en nombre suffisant, qualité et délais des études et des travaux...).

Il analysera aussi les résultats atteints, notamment en termes de branchements effectifs et de rythme de branchement, ainsi que l'impact sur ces résultats des actions de communication éventuellement menées.

Pour se rendre compte des réalités du terrain et s'informer directement auprès des personnes impliquées dans le projet, voire même auprès des bénéficiaires, une équipe d'experts du Prestataire visitera un échantillon d'environ 30 projets judicieusement choisis avec le maître d'ouvrage pour leur représentativité (en termes de dimensionnement, de technique épuratoire, d'opérateur...) et surtout par la nature des difficultés rencontrées (financement, foncier, communication, etc.). De plus, cette équipe contactera les personnes ayant été impliquées dans la préparation et la réalisation du projet. Les résultats et conclusions de ces visites et échanges seront consignés dans le rapport, et une fiche-projet dédiée sera annexée.

Analyse du programme PNA et de ses modalités de fonctionnement

Il s'agit de faire une analyse des projets pour examiner l'efficience du programme PNA dans son ensemble. L'analyse s'attachera à identifier les obstacles ayant altéré son efficience et ceux qui risquent de compromettre son avenir. A cet effet, les sujets suivants seront examinés (liste non exhaustive): (i) Objectifs du PNA; (ii) Organisation et gouvernance du PNA; (iii) stratégies d'investissement, méthodes de chiffrage des coûts d'investissement et d'exploitation, programmation; (iv) schémas de financement; (v) politique tarifaire et de rémunération du service pour l'exploitation, l'entretien et le renouvellement; (vi) pertinence des critères d'éligibilité et leur impact sur les choix de solutions techniques; (vii) solutions mises en place pour la gestion des boues de station d'épuration; et (vii) stratégies de communication, mesures d'accompagnement environnementales et sociales et de renforcement des capacités.

L'analyse portera sur les aspects techniques, financiers et sur la mise en place de mesures d'accompagnement :

Volet technique:

- la cadence de mise en œuvre du PNA par rapport aux contraintes et moyens mis à sa disposition;
- l'amélioration du taux d'accès à l'assainissement collectif;
- l'amélioration du taux de raccordement à l'assainissement collectif;
- l'impact des eaux pluviales extra-urbaines sur les projets d'assainissement liquide;
- l'amélioration du taux d'épuration des eaux usées ;
- la problématique du déversement des eaux usées industrielles dans les réseaux d'assainissement (par nature et type de pollution, saisonnalité, impacts sur STEP);
- la prise en compte des possibilités de réutilisation des eaux usées traitées;
- la prise en compte de la problématique de la gestion des boues ;
- l'analyse des types et niveaux de traitements adéquats en fonction des paramètres (population, densité, nature de pollution), des contraintes locales (espace, capacités) et de la sensibilité du milieu récepteur.
- l'analyse de la perception des usagers sur le service d'assainissement (avant, pendant et après la réalisation des infrastructures) et de leur niveau de satisfaction, en fonction notamment des actions de communication réalisées.

Volet financier, institutionnel et réglementaire :

la mobilisation des moyens de financement des investissements et ses contraintes

- au niveau des collectivités territoriales, du budget de l'Etat, des ABH et des autres partenaires financiers ;
- la quantification et l'évolution des coûts d'exploitation par nature de traitement et par principaux postes de dépense, le calcul des ratios d'investissement et d'exploitation, par exemple le coût d'abattement d'une tonne de DBO5, DCO, N, P, et les moyens mis en œuvre pour optimiser les coûts d'exploitation et assurer la gestion durable et de qualité du service;
- l'adéquation des redevances tarifaires avec les objectifs de couverture des coûts et de pérennité du service de l'assainissement;
- les obstacles institutionnels et réglementaires concernant notamment l'acquisition des terrains, les eaux usées industrielles, la réutilisation des eaux usées épurées et la valorisation des boues des stations d'épuration. Des recommandations seront proposées pour améliorer le volet juridique et réglementaire;
- la coordination entre les départements ministériels intervenant dans le secteur, les rôles du comité national du PNA et du comité local de suivi des projets d'assainissement :
- la coordination avec les autres plans et programmes nationaux (PNDM, PMV, etc.) pour une meilleure convergence des programmes du secteur.

Mise en place de mesures d'accompagnement et de suivi :

- Analyse des mesures d'accompagnement mises en œuvre en matière de sensibilisation, information, renforcement de capacités des parties prenantes;
- Appui à la mise en place des textes réglementaires ou juridiques permettant la pérennité des investissements consentis par le PNA;
- Quantification des impacts environnementaux et sociaux et mesures à prendre pour assurer leur suivi;
- Indicateurs et modalités de suivi de la mise en œuvre du PNA et des projets.

Quantification des besoins restants

Sur la base des informations et bases de données existantes, éventuellement complétées d'une enquête auprès des principaux opérateurs, le Prestataire établira l'étendue des besoins restants pour atteindre les objectifs du PNA en matière de collecte et traitement des eaux usées et de gestion des boues d'épuration à l'échelle nationale.

Il établira une base de données en tenant compte des études déjà réalisées par les différents départements ministériels (notamment l'étude d'évaluation des indicateurs de l'assainissement financée par l'UE, dont la base de données est disponible à la DEA), en termes de pollution à réduire et de coût associé, en termes d'investissement, mais également en termes de gestion et d'exploitation. En s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du PNA, l'analyse déclinera les impacts des techniques et niveaux de traitement sur les coûts d'investissement et d'exploitation.

Le Prestataire évaluera les solutions optimales en termes de coûts/bénéfices, en fonction des principaux critères tels que la densité de population, la disponibilité du terrain, la sensibilité du milieu récepteur et l'usage éventuel des eaux usées traitées.

Le Prestataire fera le lien avec l'étude réalisée pour le programme national d'assainissement rural (PNAR), en vue de préciser les synergies éventuelles entre les deux approches, en particulier en termes de quantification des besoins et de solutions techniques et de gestion.

3.2 Expertise

3.2.1 État d'avancement de l'expertise

État d'avancement de l'expertise ⁴	Α	В	C	D	Commentaires
Expertise pour animer le groupe de travail sur la migration, le développement et l'asile			X		

3.2.2 Analyse de l'expertise

Titre de l'expertise – nom de l'expert :	La mise en œuvre et le développement du secrétariat du
- nom de l'expert.	groupe de travail de coordination sur la migration, le développement et l'asile
Décrivez, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise	Les TdR finalisées et traduit dans un Dossier d'Appel d'Offre
Dans quelle mesure l'expertise	En phase du lancement de l'AO
produit-elle les résultats attendus ?	
À quoi l'expertise a- t-elle contribué ?	-
Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative)? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats?	-

Expertise réalisée dans l'année N

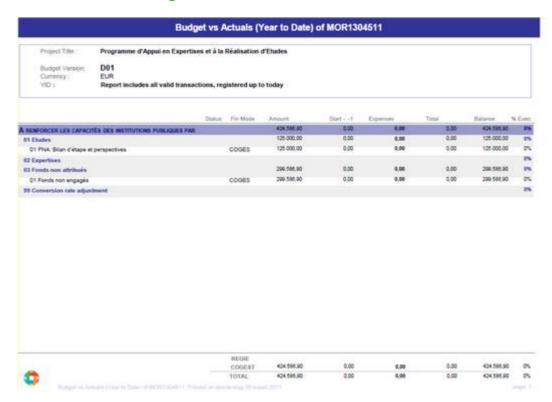
Expertise en cours

Expertise en cours

Expertise en phase préparatoire : préparation conforme au planning (rédaction TdR, procédure marché public, etc.)

Expertise planifiée, mais retardée

3.3 Exécution budgétaire



3.4 Critères de qualité

Attribuez, sur la base des éléments susmentionnés, une note A, B, C ou D ⁵aux critères suivants :

<u>Pertinence</u> : Mesure dans laquelle les études et l'expertise sont alignées sur les priorités locales et nationales.

 $\underline{\sf Efficience}$: Mesure dans laquelle les études et l'expertise ont été réalisées dans les délais et dans les budgets.

<u>Efficacité</u> : Mesure dans laquelle les études et l'expertise contribuent effectivement aux objectifs visés.

Critères	Note
Pertinence	Α
Efficience	В
Efficacité	С

A: Très bonne performance

B: Bonne performance

C : Performance assortie de problèmes ; des mesures doivent être prises

D : Manque de performance / difficultés majeures : des mesures doivent être prises

Si un critère ne peut pas être évalué (parce que l'intervention vient tout juste de démarrer, par ex.), attribuez la note X au critère. Expliquez pour quelle raison le critère n'a pas été évalué.

4 Pilotage et apprentissage

4.1 Recommandations

La CTB doit être plus proactive et proposer des idées d'études et d'expertises à soumettre par les partenaires

4.2 Enseignements tirés

Le PAREE est un outil intéressant qui peut contribuer à certaines actions structurantes pour nos partenaires, il reste à le faire savoir et à communiquer plus sur ce fonds, même si son enveloppe est modeste

5 Annexes

5.1 Rapport « Budget versus Actuels (y - m) »

Budget vs Actuals (Year to Date) of MOR1304511 Project Title: Programme d'Appui en Expertises et à la Réalisation d'Etudes Budget Version: D01 Currency: EUR YID: Report includes all valid transactions, registered up to today

	Status	Fin Mode	Amount	Start1	Expenses	Total	Balance	% Ever
RENFORCER LES CAPACITÉS DES INSTITUTIONS PUBLIQUES PAR			424.585.90	0.00	0.00	0.00	424.585,90	0%
01 Etudes			125.000,00	0.00	0,00	0,00	125,000,00	0%
01 PNA: Bilan d'étape et perspectives		COGES	125.000,00	0,00	0,00	0.00	125.000,00	0%
02 Expertises								0%
03 Fonds non attribués			299.595,90	0,00	0,00	0,00	299.585,90	0%
01 Fonds non engagés		COGES	299.586.90	0.00	0,00	0.00	299,586,90	0%
99 Conversion rate adjustment								0%



5.2 Décisions prises par la SMCL et suivi

Fournissez un aperçu des décisions stratégiques importantes prises par la SMCL et assurez le suivi des décisions prises depuis le début de l'intervention.

Décision à prendre				Action			Suivi	
Décision à prendre	Période d'identification	Source	Acteur	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
Le manuel de procédures du programme et le règlement interne du comité de pilotage sont approuvés	COPIL1	PV du COPIL	Membres du COPIL	Préparer un MdP du fonds par la CTB	СТВ	Sept- 2015	Clos	Clos
Le comité de pilotage approuve le financement de l'étude « (PNA) : bilan d'étape et perspectives » à hauteur d'un montant maximum de 125 000 € avec le concours de l'AFD et la KFW selon le montage convenu dans la lettre d'entente signée par la CTB, l'AFD et la KFW. Il est demandé de diligenter la procédure du lancement de l'Appel d'Offres relatif à la réalisation de cette étude importante	COPIL1	PV du COPIL	MEF/AFD/ MI	Préparer l'AO Saisir officiellement le MI de l'approbation de sa requête ANO pour le lancement	MI/AFD MEF/DB CTB	OCt- Nov 2015 Sept 2015 Déc- 2015	Clos	Clos
Le comité de pilotage approuve le principe du financement de l'étude/expertise « La Carte de Projets de Développement au Maroc – CDM, SIG/DB/MEF » dans l'attente des TdR, budget requis, nature de l'expertise	COPIL1	PV du COPIL	MEF/DB	Préparer les TdR de l'expertise	MEF/CT B	Déc- 2015	Requête abandonnée	Clos
La Direction du Budget du ministère de l'Economie et des Finances saisira les institutions pilotant les 2 thèmes retenus pour solliciter leur besoin en études/expertises	COPIL1	PV du COPIL	MEF/DB	Courrier aux partenaires de la coopération marocobelge	MEF	Déc	Non réalisé	On going
Le montant du 424 586,9€ est inscrit en cogestion. Il faut créer une ligne budgétaire pour chaque étude ayant l'accord de financement et en fonction de la modalité retenue par le COPIL, procéder à des modifications du budget	COPIL1	PV du COPIL	СТВ	Adapter le budget sur FIT	СТВ	Oct- 2015	Clos	Clos